

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 2.2 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

La paie : contrôler, expliquer, prévoir

CO 323b · LAVS La paie se calcule avec un logiciel, pas avec une IA générative. Mais l'IA aide autour : contrôler la plausibilité des variations, expliquer une fiche de salaire, préparer les réponses aux questions du personnel, repérer un taux oublié au 1er janvier.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- Le **calcul** reste au logiciel de paie : règles exactes, arrondis, plafonds, barèmes.
- L'IA aide au **contrôle** : variations inhabituelles d'un mois à l'autre, taux non mis à jour, doublons.
- Elle aide à **expliquer** : une fiche de salaire en mots simples, une foire aux questions sur les déductions.
- Les salaires sont des **données sensibles en pratique** : jamais dans un outil non autorisé, jamais avec nom et numéro AVS.

CO 323b décompte écrit	**LAVS 50e** numéro AVS	**20 %** seuil de variation à contrôler	**1.1** contrôle des taux

2 La base légale, article par article

- L'employeur remet un décompte écrit du salaire et des retenues (CO 323b).
- Les cotisations sociales sont calculées et décomptées selon les lois et taux en vigueur (LAVS, LAI, LAPG, LACI, LAA, LPP).
- Le salaire est une donnée du personnel protégée (CO 328b, LPD 6) ; le numéro AVS ne s'utilise que dans les cas prévus (LAVS 50e).
- Une erreur de salaire reste à la charge de l'employeur, qui doit la corriger (CO 322 et 323b).

3 Les règles, cas par cas

Situation	Règle	Article
Calculer les cotisations du mois	Logiciel de paie, pas l'IA générative	CO 323b
Repérer une variation de plus de 20 %	Bon usage d'un contrôle automatique, puis vérification	Bonne pratique
Expliquer une fiche de salaire à un collaborateur	Oui, sur une fiche anonymisée	LPD 6
Vérifier les taux au 1er janvier	Liste de contrôle ; sources officielles de l'année	LAVS
Coller le journal de paie complet dans un outil gratuit	Interdit : données de tout le personnel	LPD 9 · CO 328b

4 La méthode, dans l'ordre

1. Calcul au logiciel.
2. Contrôles de plausibilité.
3. Explications anonymisées.
4. Taux vérifiés au 1er janvier.
5. Aucun journal de paie dans un outil non autorisé.

> **« L'IA contrôle et explique, le logiciel calcule. »**

6 Les pièges

Demander un calcul de salaire net à une IA générative et le reprendre tel quel.

Côté RH et paie : Pour le service des salaires

- Un tableau mensuel des écarts (net, brut, cotisations) à commenter avant le versement, préparé automatiquement.
- Une foire aux questions sur la fiche de salaire, validée par la paie, pour l'assistant interne.
- Voir la clôture annuelle de la paie et le certificat de salaire.

7 Le cas type du chapitre

La variation suspecte. Le contrôle automatique signale que le net d'une collaboratrice a baissé de 18 % en janvier, sans changement de taux d'activité.

a. Quelles causes chercher ?
b. Que ne pas faire ?
c. Comment expliquer à la collaboratrice ?

Corrigé en fin de fiche.

8 Le coin de l'expert

- Les contrôles de plausibilité les plus utiles : variation du net, du brut et des cotisations par rapport au mois précédent, et cohérence entre heures et salaire horaire.
- Le numéro AVS a un usage réglementé : ne jamais l'utiliser comme identifiant dans des outils tiers.
- Au changement d'année, comparer la liste des paramètres du logiciel avec les montants officiels : voir les chiffres 2026.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Une IA générative est l'outil adapté pour calculer les cotisations.
2. Vrai ou faux ? L'employeur doit remettre un décompte écrit du salaire.
3. Vrai ou faux ? Repérer automatiquement les variations inhabituelles est un bon usage.
4. Vrai ou faux ? On peut utiliser le numéro AVS comme identifiant dans n'importe quel outil.
5. Vrai ou faux ? Expliquer une fiche anonymisée avec l'IA est possible.
6. Vrai ou faux ? Une erreur de salaire est à la charge de l'employeur.
7. Cas express : L'IA calcule un net différent du logiciel : qui croire ?
8. Résolvez le cas type de la section 7, « La variation suspecte », questions a à c.
9. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Faux : Le logiciel de paie calcule.

2. Vrai : CO 323b.

3. Vrai : Contrôle de plausibilité.

4. Faux : Usage réglementé (LAVS 50e).

5. Vrai : Sans données identifiantes.

6. Vrai : Il doit la corriger.

7. Le logiciel, après contrôle. Le logiciel applique les règles paramétrées ; vérifier ses paramètres.

8.

1. Un nouveau taux (LPP 2027, AC, IJM), un changement de barème d'impôt à la source, une retenue ponctuelle, une erreur de saisie.

2. Envoyer la fiche nominative à un outil non autorisé pour « comprendre ».

3. Avec une explication ligne par ligne, préparée à partir d'une fiche anonymisée ; voir le décompte de salaire et le salaire en direct.

9. 1) Calcul au logiciel. ; 2) Contrôles de plausibilité. ; 3) Explications anonymisées. ; 4) Taux vérifiés au 1er janvier. ; 5) Aucun journal de paie dans un outil non autorisé. Base : CO 322, 323b, 328b ; LAVS 50e ; LPD 6, 9.